



Tout droit réservé BAF



ADEART
RESEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

Maison des associations – Place du 1^{er} Mai – 81 100 Castres
05.63.51.03.70 / adeart.tan@free.fr
www.agriculturepaysanne.org/tarn

- FORMATION TECHNIQUE -

S'adapter et innover avec l'agriculture syntropique en climat tempéré

Lundi 9, mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 décembre 2024
Horaires pour les deux jours : 9h- 12h30 et 13h30-17h

Lieu : Les Jardins de Midgard, 308 Chem. de la Roque, 81440 Peyregoux

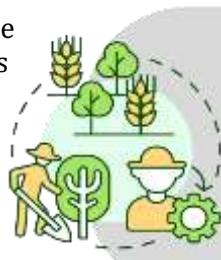
Intervenant : Pablo Pailhes, formateur et Grégoire Servian, agriculteur et formateur dans le Gers

❖ Comprendre les fondements et les étapes de l'agriculture syntropique et reconnaître divers exemples de mises en applications dans des écosystèmes et objectifs de productions différents.

❖ Distinguer les notions de stratification, succession écologique et perturbation afin de savoir les appliquer judicieusement dans son projet agricole.

❖ Appréhender les éléments-clés pour la mise en place d'une parcelle alliant régénération de l'écosystème et production variée, en prenant en considération les caractéristiques de son milieu.

❖ Maîtriser les aspects économiques d'une plantation. Se projeter sur la gestion à long terme d'une plantation. S'approprier le processus de conception d'une parcelle expérimentale adapté à son contexte et ses objectifs de production.



Repas : « Auberge espagnole le premier jour », chacun ramène quelque chose à partager, puis repas prévu les jours suivant.

➤ Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire afin de faciliter l'organisation logistique des formations.

Pour cela, merci de contacter directement l'ADEART par mail adeart.tarn@free.fr ou au **05.63.51.03.70** en transmettant vos attestations d'éligibilité aux financements VIVEA (voir ci-dessous).

L'adhésion à l'ADEART est obligatoire pour pouvoir participer à toutes nos formations (adhésion de 25€ pour l'année 2024). Une fois inscrit, vous recevrez par mail toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (programme de formation, fiche covoiturage, modalités d'accès, etc.).

➤ Financement des formations

Toutes nos formations sont prises en charge par le fond VIVEA, **comment savoir si vous êtes éligible ?**

- **Vous êtes chefs d'exploitation (ATP ou ATS), cotisants solidaires, conjoints collaborateurs** à jour dans vos cotisations VIVEA vis-à-vis de la MSA : il faut nous envoyer le document « *attestation de régularité* » de situation au regard du fond d'assurance formation VIVEA.

- **Vous êtes porteur(se) de projet ayant un PPP validé** sur lequel figure le thème de la formation et daté de l'année en cours : il faut nous transmettre les **4 documents officiels du PPP** (voir avec votre CEPPP).

Merci de vous rapprocher de l'ADEART pour plus d'informations.

